

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
<b>CANTON DU GRAND COURONNE</b>
<b>COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE</b>

## COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

\*\*\*\*\*

### PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le trois février, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 27 janvier, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Nombre de membres en  
Exercice : 08  
Présents : 05  
Votants : 05

Il est rappelé que la séance du 27 janvier 2026, convoquée sur le même ordre du jour, n'a pu se tenir faute de quorum.

Date de convocation :  
27/01/2026

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donc été à nouveau convoqué et peut valablement délibérer quel que soit le nombre de conseillers présents.

Date d'envoi en Préfecture :  
03/02/2026

**Etaient présents** : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, M. René BATTISTIN, M. Patrick FIORLETTA, M. Christian PIEDALLU

Date d'affichage :  
03/02/2026

**Etaient absents excusés** : Mme Jeanne-Marie MANONVILLER

**Etaient absents** : Mme Sophie BONNEAU, Mme Véronique CROIX-LEGAT

#### **Pouvoirs** :

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain  
Mme Prescyllia GILLET, secrétaire générale de mairie

Les membres du Conseil ont choisi M. PIEDALLU comme secrétaire de séance, assisté de Mme GILLET Prescyllia.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Sophie BONNEAU et Mme Véronique CROIX-LEGAT ont présenté leur démission de leurs fonctions de conseillères municipales et d'adjointes au Maire par courrier en date du 31 janvier 2026.

#### **D-03022026 01 – Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025**

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 16 décembre, transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,  
Vu le projet de procès-verbal,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

### **D-03022026 02 – Procédure de déneigement par un prestataire**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le déneigement et salage des routes et espaces publics sont assurés par l'agent technique pendant ses heures de travail.

Toutefois, lorsqu'une intervention est nécessaire en urgence hors de son temps de travail, notamment le week-end, il propose de faire appel à une entreprise prestataire afin de réaliser le déneigement à l'aide d'une lame, ce qui permet d'éviter l'accumulation de neige.

L'entreprise retenue est la Ferme du Mesnil. Les interventions seront facturées au forfait, quel que soit le temps passé pour effectuer l'intervention. Monsieur le Maire précise que le montant de chaque intervention s'élèvera à 130 € HT.

Pour éviter un conflit d'intérêts, M. LEJEUNE ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, avec 3 voix pour et 1 abstention,**

- **autorise le recours à une entreprise au tarif proposé pour assurer le déneigement sur la commune et inscrit les crédits nécessaires au budget.**
- **autorise l'attribution de ce marché à l'entreprise « Ferme du Mesnil »**

### **D-03022026 03 – Participation financière des personnes non éligibles au repas des anciens**

Monsieur le Maire indique que le repas des anciens est organisé à l'aide d'une prestation de service réalisée par un traiteur. Il est précisé que les personnes ne répondant pas aux critères d'âge requis pour la gratuité et ayant désiré participer au repas (enfants, conjoints, amis, etc.) doivent s'acquitter du coût correspondant.

En outre, la Municipalité prend en charge la moitié du coût du repas pour les élus y ayant participé, ainsi que pour leur conjoint ne remplissant pas les conditions d'âge.

Le repas est offert aux agents communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 voix pour et 1 abstention,**

- **autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondant aux modalités définies ci-dessus.**

### **D-03022026 04 - Achat d'agrès extérieurs pour le projet « sensibilisation et découverte pratique du sport adapté »**

Dans le cadre du projet intitulé « Sensibilisation et découverte pratique du sport adapté », Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la volonté de la commune d'installer des agrès extérieurs sur l'aire de loisirs du Priolé.

Afin d'accompagner l'installation de ces équipements, une action de sensibilisation est prévue sous la forme de deux demi-journées d'ateliers, d'une durée de trois heures chacune, animées par des professionnels de l'association Siel Bleu. Ces ateliers porteront notamment sur la prévention des chutes, les exercices d'équilibre, l'activité rythmée, le circuit training, la relaxation ainsi que la cohésion de groupe.

L'acquisition des agrès extérieurs sera réalisée auprès de l'entreprise « MEFRAN Collectivités » pour un coût de 4 377 € H.T. La pose incluse dans ce prix sera réalisée par cette même entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que la quasi-totalité du coût final de ce projet (achat et installation des agrès, séances de sensibilisation...) est pris en charge par plusieurs financeurs : la CARSAT, la MSA, la Région et la Conférence des Financeurs. La commune ne participera qu'à hauteur de 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 voix pour et 1 abstention,**

- **autorise l'achat d'agrès extérieurs dans le cadre du projet « Sensibilisation et découverte pratique du sport adapté ».**

### **Informations/échanges :**

#### Modification des horaires de la Secrétaire de Mairie :

Les horaires de présence et d'ouverture au public de la mairie sont modifiés depuis le 28 janvier comme suit :

#### **Mardi et jeudi :**

Présence à la mairie de **08h30 à 18h30**

Accueil du public de **16h00 à 18h00**

#### **Mercredi (semaine impaire) :**

Présence à la mairie de **16h00 à 19h00**

Accueil du public de **16h30 à 18h00**

#### **Samedi (semaine paire) :**

Présence à la mairie : 09h00 à 12h00

Accueil du public avec les élus : 10h00 à 12h00

Ces nouveaux horaires seront affichés à la mairie, et indiqués sur le site internet et sur Panneau Pocket afin d'informer l'ensemble des habitants.

Modification horaire de l'éclairage public : Monsieur le Maire informe les conseillers que pour répondre aux demandes répétées de plusieurs habitants, les horaires de suspension de l'éclairage public, qui était de 22h30 à 5h20 sont depuis mi-janvier, de 23h à 6h en semaine et de 23h à 6h30 le week-end. Ces modifications ont notamment été décidées pour améliorer la sécurité des participants entre 22h30 et 23h à la sortie des diverses réunions (municipales, associatives, ...).

Organisation des élections municipales : Monsieur le Maire rappelle que le bon fonctionnement du bureau de vote étant à la charge des élus de l'équipe municipale en place, complété de la présence de quelques administrés, il est nécessaire dès aujourd'hui de s'assurer de la disponibilité de tous et d'établir la répartition pour chaque créneau.

<b><u>HORAIRES DE GARDE DU BUREAU</u></b>	<b><u>MEMBRES DU BUREAU</u> (2 à 3 par créneau)</b>
<b><u>08 H 00 - 10 H 00</u></b>	<u>Mickaël MEVELLEC</u> - Thomas LEJEUNE - Laetitia PHILIPPE
<b><u>10 H 00 - 12 H 00</u></b>	<u>Christian PIEDALLU</u> – Benjamin LEJEUNE – Julie BIRCKEL
<b><u>12 H 00 - 14 H 00</u></b>	<u>Patrick FIORLETTA</u> – Katia CORNELISSEN – Marie FIORLETTA
<b><u>14 H 00 - 16 H 00</u></b>	<u>Patrick FIORLETTA</u> – Justine CROUZILLE
<b><u>16 H 00 - 18 H 00</u></b>	<u>Mickaël MEVELLEC</u> – Vincent DAVID – Séverine LEVY-RUEFF

## **Tour des commissions :**

Travaux/Urbanisme : M. LEJEUNE informe les conseillers qu'à la suite de plusieurs crevaisons constatées (1 par semaine), une demande a été formulée au Département de Meurthe-et-Moselle concernant la reprise des accotements de la Route Départemental 86, entre la Ferme du Mesnil et la voie verte. Cette route n'étant pas prioritaire dans le programme des travaux du département, les travaux ne pourront pas intervenir avant 2027 au minimum. Afin de prévenir les usagers et de leur permettre d'adapter leur vitesse sur ce tronçon, les panneaux « chaussée déformée » déjà en place seront installés sur des poteaux.

Par ailleurs, la reprise de la Route Départementale 37, en mauvais état entre le point tri et l'entrée du village, sera effectuée pendant les vacances de Pâques. Les travaux entraîneront la fermeture temporaire de la chaussée et la signalisation temporaire a été renforcée afin d'inciter les usagers à adapter leur conduite.

M. le Maire indique qu'une réunion s'est tenue avec ENEDIS ce 3 février concernant le remplacement du transformateur électrique situé à proximité du site de compostage. Celui-ci sera déplacé à quelques mètres de son emplacement actuel. Ces travaux, programmés entre fin février et mi-avril, nécessiteront l'ouverture d'une tranchée sur le trottoir jusqu'au 205 rue des Trois Évêchés, ainsi que la mise en place d'une circulation alternée. Enedis sollicite la commune afin de savoir si nous souhaitons conserver la dalle en béton existante. Après discussion, la commune y est favorable.

M. LEJEUNE indique que le poteau en bois incliné situé à l'aire de loisirs près du City stade a été enlevé par une entreprise habilitée. Celle-ci a vérifié les poteaux encore en place et a informé la commune qu'ils sont tous détériorés. Ils devront être remplacés cette année par des poteaux en métal.

M. LEJEUNE indique que la société Terr'Activ réalise une extension de ses locaux. De ce fait, un nouveau poteau incendie doit être installé à moins de 200 mètres afin d'assurer la sécurité incendie. Une demande a été formulée auprès de la Communauté de Communes afin de modifier l'emplacement initial de celui-ci, qui sera finalement implanté sur la voie verte, de manière à assurer la protection du bâtiment de la société « Terr'Activ » et le complément de notre citerne incendie lorsque nécessaire.

Communication : M. FIORLETTA sollicite la commission pour publier dans le prochain bulletin un article sur les violences conjugales en y intégrant notamment le violentomètre.

Embellissement : M. PIEDALLU indique que les arbres qui ont été marqués et situés à proximité du sentier des Beules seront abattus très prochainement. Le plan du futur aménagement sera transmis dans les plus brefs délais.

Action sociale : M. FIORLETTA indique que le repas des anciens du 17 janvier 2026 a réuni 36 personnes avec une satisfaction générale des participants (qualité de repas, organisation, ambiance, ...). Une nouvelle formule a été proposée aux anciens avec la participation de trois jeunes du village pour le service, ce qui a été apprécié.

Environnement/Mobilité : M. le Maire indique que les pièges à frelons seront commandés très prochainement et distribués avant fin février.

M. FIORLETTA indique qu'une nouvelle commission du groupe projet habitat a eu lieu. Il rappelle que l'attribution de l'aide est basée sur de la rénovation monogeste et concerne les familles modestes, très modeste et intermédiaires.

Par ailleurs, il a participé à l'assemblée générale de l'ALEC et souhaite organiser un atelier « Trucs et astuces pour réduire sa facture énergétique » avec l'ALEC en avril prochain.

Qualité de vie : M. FIORLETTA indique que la prochaine cérémonie pour les nouveaux habitants est programmée le 11 avril (11h).

Il informe qu'il a participé à l'assemblée générale du Cercle Saint Laurent jeudi 28 mars en tant que représentant de la commune.

M. le Maire indique que le bar à vin ambulant revient sur notre commune le 11 mars 2026.

En marge du Conseil, M. René BATTISTIN remet sa démission au Maire.

**Le prochain Conseil Municipal (concernant l'adoption du Compte Financier Unique 2025) est prévu le mardi 3 mars à 20h00.**

**La séance a été clôturée à 23h15.**

**Le Maire,  
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,  
Christian PIEDALLU**